

## ■ Évolution contrastée des indicateurs du recouvrement

Au mois de juin, les indicateurs du recouvrement évoluent de manière contrastée. Comme les deux derniers mois, les impayés sont en légère hausse alors que les demandes de délais se replient.

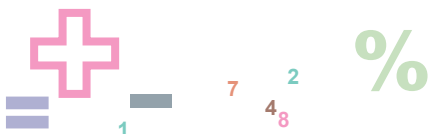
Le taux d'impayés des entreprises de moins de 10 salariés affiche une hausse de 0,36 point sur un an, inchangé par rapport au mois précédent. Cette hausse, deux mois et demi après la dernière échéance de paiement des cotisations sociales, indique que les entreprises qui n'avaient pas réussi à régler leurs cotisations à l'échéance restent en difficulté pour les régler les mois suivants. Parallèlement, nous observons un taux de ponctualité des paiements en légère progression de 0,48 point. La croissance des demandes de délais continue de ralentir pour cette classe d'entreprise, l'augmentation sur un an glissant s'établit à 1,0 %. Cependant, sur le 2<sup>e</sup> trimestre 2014 par rapport au 2<sup>e</sup> trimestre 2013, la diminution est de 7,2 %. Les entreprises de plus de 9 salariés affichent dans le même temps un taux d'impayés en légère hausse (+ 0,01 point par rapport à juin 2014). Cette légère dégradation est due à un nombre restreint de difficultés dans les très grandes entreprises (plus de 2 000 salariés), qui se traduit par une hausse des impayés de 0,16 point. Dans le même temps, les impayés sont en diminution pour les grandes entreprises (effectifs compris entre 250 et 2 000 salariés) et pour les entreprises de 10 à 249 salariés. Sur cette classe d'effectif, le taux de ponctualité augmente de 0,02 point.

Sur l'ensemble des entreprises de plus de 9 salariés, les demandes de délais sont toujours en augmentation sur un an glissant (+ 6,0 %). Mais sur les trois derniers mois glissants, la tendance est à la baisse (- 5,1 %).

## Chiffre du mois

**43 800**

avis amiables ont été envoyés  
en 2013 aux entreprises  
du secteur privé



## Indicateurs internes à la gestion de l'organisme

### Évolution annuelle à fin juin 2014

#### Entreprises - 10 salariés

Taux de couverture immédiat	+ 0,48 pt
Taux des restes à recouvrer	+ 0,36 pt
Nombre de délais demandés (sur 12 mois glissants)	+ 1,0 %

#### Entreprises + 9 salariés

Taux de couverture immédiat *	+ 0,02 pt
Taux des restes à recouvrer	+ 0,01 pt
Nombre de délais demandés (sur 12 mois glissants)	+ 6,0 %

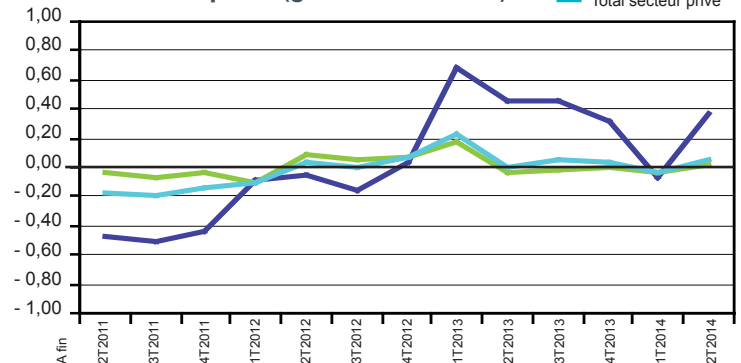
\* hors entreprises de plus de 250 salariés

Taux de couverture immédiat : propension des cotisants à régler spontanément leurs cotisations.

Taux des restes à recouvrer : montant des cotisations non soldées par rapport aux cotisations déclarées par les entreprises.

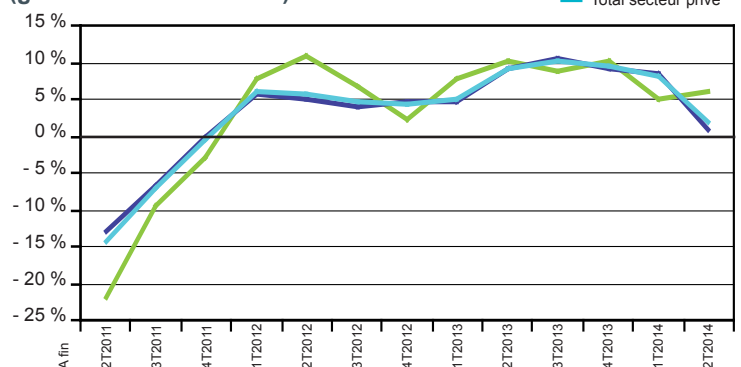
### Évolution des taux des restes

#### à recouvrer en point (glissement annuel)



### Évolution des demandes de délais

#### (glissement sur 12 mois)



## ■ Un premier trimestre favorable à l'emploi

Au 1<sup>er</sup> trimestre 2014, l'emploi salarié en Ile-de-France redémarre (+ 0,3 % par rapport au trimestre précédent). Ainsi, près de 12 900 emplois ont été créés durant trois mois. Grâce à la bonne dynamique de ce début d'année, l'emploi s'affiche en hausse sur un an (+ 0,3 %, soit 15 200 salariés supplémentaires). L'emploi francilien confirme ainsi sa meilleure tendance que l'emploi national (- 0,0 % sur un an).

La masse salariale progresse de 2,3 % sur un an, soit une progression plus rapide que celle observée au niveau national (+ 1,9 %). Dans un contexte d'inflation réduite, la masse salariale affiche une dynamique qui n'est pas à mettre au crédit de la seule revalorisation du Smic (+ 1,1 % au 1<sup>er</sup> janvier 2014). En conséquence, la croissance du SMPT (salaire moyen par tête) affiche une hausse de 2,1 %.

## ■ Une croissance toujours soutenue des DPAE de moins d'un mois

À fin mai, le nombre de déclarations préalables à l'embauche (DPAE) hors intérim est en hausse de 2,9 % sur un an glissant sous l'influence des CDD de moins d'un mois (+ 4,9 % sur un an glissant). L'évolution du nombre de DPAE en CDI est toujours négative (4,2 %), le recul est semblable à celui observé le mois précédent. La comparaison des trois derniers mois par rapport aux trois mêmes mois de 2013 fait ressortir une diminution un peu moins élevée de 2,7 %. En revanche, le retournement de tendance des CDD de plus d'un mois se confirme, avec une hausse sur les trois derniers mois (+ 1,1 %). Pour la première fois depuis plusieurs mois, la hausse sur un an glissant est également positive (+ 0,3 %). Ainsi, l'emploi en Ile-de-France se maintient toujours actuellement par la substitution de contrats longs par des contrats courts.

## Indicateurs calculés sur le champ géographique de l'Ile-de-France

### Évolution annuelle à fin mai 2014

Nombre total de DPAE (hors intérim) (sur 12 mois glissants)	+ 2,9 %
Nombre total de DPAE (hors intérim) (sur 3 mois glissants)	+ 2,9 %
Nombre de CDI (sur 12 mois glissants)	- 4,2 %
Poids des CDI dans le total CDI + ensemble des CDD (sur 12 mois glissants)	14,8 %
Nombre de CDD de plus d'un mois (sur 12 mois glissants)	+ 0,3 %
Poids des CDD de plus d'un mois dans le total CDI + ensemble des CDD (sur 12 mois glissants)	12,2 %
Nombre de CDD de moins d'un mois (sur 12 mois glissants)	+ 4,9 %
Poids des CDD de moins d'un mois dans le total CDI + ensemble des CDD (sur 12 mois glissants)	73,0 %
Nombre de DPAE en CDI (sur 12 mois glissants)	1 025 985

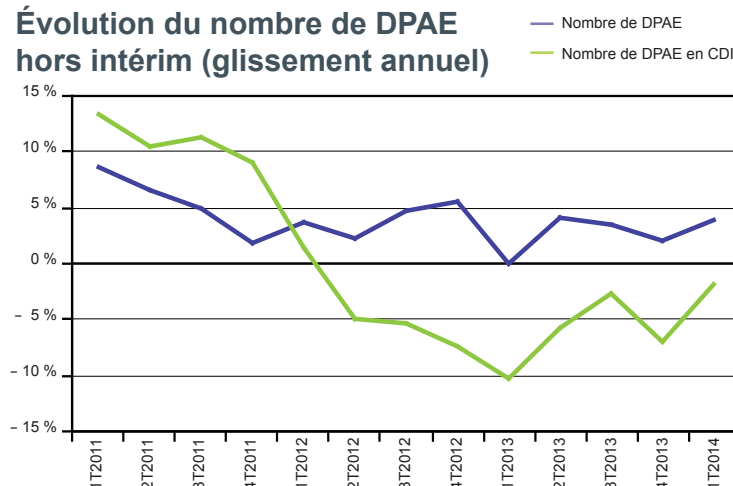
### Évolution annuelle à fin mars 2014

Effectifs salariés	+ 0,3 %
Salaire Moyen Par Tête	+ 2,1 %
Niveau des effectifs privés (données désaisonnalisées)	4 524 978

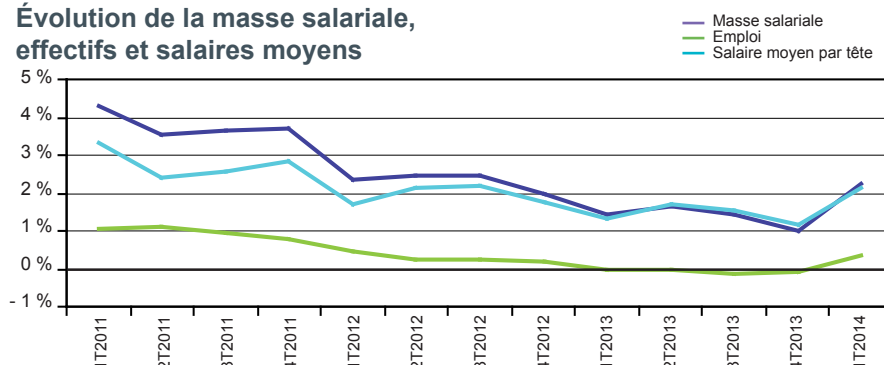
### Évolution annuelle du 1<sup>er</sup> trimestre 2014

Assiette salariale	+ 2,3 %
--------------------	---------

### Évolution du nombre de DPAE hors intérim (glissement annuel)



### Évolution de la masse salariale, effectifs et salaires moyens



#### L'Urssaf Ile-de-France, observatoire statistique régional

Au fil des formalités remplies par les personnes physiques ou morales qui déclarent et paient des cotisations et des contributions sociales, les Urssaf collectent des données essentielles sur le tissu économique, l'emploi et les revenus du travail dans leur région de compétence. L'Urssaf Ile-de-France est compétente auprès des acteurs économiques installés dans la région. En 2013, elle a collecté 100 milliards d'euros de cotisations pour financer les prestations de Sécurité sociale.